



NORD DE FRANCE

Communiqué de presse

Lille, le 5 juillet 2023

Crédit Agricole Nord de France : dispositif exceptionnel pour les clients victimes de dégradations

Face aux événements dramatiques de ces derniers jours, le Crédit Agricole Nord de France met en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement pour ses clients victimes de dégradations. Ces mesures concernent tous les clients : particuliers, professionnels, notamment commerçants et artisans.

Des mesures exceptionnelles

- Tous clients :
 - o Rappel par les équipes de la Caisse régionale dans les 24H des Pros et Particuliers victimes de dégradations et assurés PACIFICA,
 - o Rallongement des délais de déclarations de sinistres portés de 5 jours à 30 jours,
 - o Mise en place d'un fonds de 300 000 € d'aides directes aux clients Crédit Agricole Nord de France Pros et Particuliers, victimes non assurées ou assurées avec franchises de véhicules si incendiés ou détruits.

- Clients Particuliers :
 - o Mise en place d'un crédit de 10 000 € maximum sur 6 mois au plus avec différé paiement à 0% pour les clients qui ont vu leur véhicule incendié,
 - o Sinistrés PACIFICA : relogement avec prise en charge du loyer dans le cadre de l'offre coup dur de leur contrat,
 - o Sinistré PACIFICA : prise en charge de la franchise par la Caisse régionale le cas échéant,
 - o Prise en charge de la franchise.

- Clients Professionnels :
 - o Mise en place d'un crédit de 30 000 € maximum sur 6 mois au plus avec paiement différé à 0% pour les clients dont les commerces ou les matériels ont été détruits, ont subi des dégradations, des vols de stocks, des véhicules ou biens incendiés,
 - o Remplacement gratuit des TPE détruits ou volés,
 - o Rétrocession des frais de dysfonctionnement sur 3 mois pour les clients victimes de dégradations,
 - o Accompagnement des conseillers pour les déclarations assurances,
 - o Prise en charge de la franchise.

Les équipes du Crédit Agricole Nord de France et de PACIFICA prendront contact avec les clients ayant déclaré un sinistre et leur prêteront une attention toute particulière. PACIFICA, compagnie d'assurances dommages du groupe Crédit Agricole versera des avances sur justificatifs.

Un numéro d'appel unique pour les clients sinistrés est mis en place : 03 2000 32 63

Le dispositif de soutien est à effet immédiat. Fidèle à ses engagements mutualistes, le Crédit Agricole veut agir, partout, dans tous les territoires, vers les particuliers, professionnels, artisans, commerçants et les aider à faire face.

Contact Presse :

Catherine Filonczuk, 03 20 63 72 68, catherine.filonczuk@ca-norddefrance.fr